

Bulletin  
édité par le Syndicat  
National des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication  
Gérard MANDVILLE  
25, rue de Chevreuse  
91400 ORSAY

N° 2 8 1  
JANVIER  
FEVRIER  
1 9 9 1

**EBRS**

## ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.A.E.S. DU C.N.R.S. 1991

**VOTER  
CGT  
C'EST  
VOTER  
SNTRS-CGT**

DATE LIMITE  
DE VOTE  
19 AVRIL 91

A PROPOS DES ELECTIONS AU C.A. DU CAES DU CNRS

UNE DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU 27/2/1991

Nous avons, à plusieurs reprises exprimé notre opposition à la présence d'une liste USCA concurrente de celle du SNTRS-CGT et notre refus d'admettre que le sigle SNTRS-CGT soit utilisé par la liste de l'USCA. La FERC-CGT s'est elle aussi exprimée en ce sens.

Nous avons attendu jusqu'à l'extrême limite, face au refus de l'USCA d'entendre raison, pour saisir la justice afin d'obtenir le retrait de toute utilisation du sigle SNTRS, ainsi que le CSN du 8 février nous en avait donné mandat.

Notre action a provoqué une réunion le 26 Février à l'UGICT. Celle-ci a été l'occasion d'un premier recul de l'USCA : elle "s'engage à informer le juge des référés qu'elle accepte de retirer toutes les références au sigle SNTRS dans sa présentation de liste, dans sa profession de foi et dans ses différents matériels de propagande".

Nous en prenons acte et regrettons qu'il ait fallu que son action en référé auprès du Tribunal de Grande Instance arrive en jugement le 28/2/91 pour que le simple bon sens l'emporte : aucun syndiqué n'a en effet le droit d'utiliser son appartenance au SNTRS-CGT dans un acte pour lequel il n'est pas mandaté, à plus forte raison pour combattre par des activités fractionnelles les décisions prises démocratiquement par le SNTRS-CGT.

Cependant, le 27/2, nous apprenions que l'USCA avait fait pression et obtenu de l'UGICT le retrait dans l'accord de la référence au matériel de propagande : cette modification est inacceptable !

La proposition faite par l'UGICT et l'UGFF au terme du débat a été la suivante : "demander à la Commission Electorale du CAES d'accepter une refonte des 2 listes en une seule intitulée : *liste présentée par les organisations CGT représentatives au CNRS*".

Nous avons réaffirmé, lors de cette rencontre du 26/2/91, les positions de notre 20ème Congrès, de la C.E. du 16/1/91 et du C.S.N. du 8/2/91 : notre volonté de dépasser la situation conflictuelle issue de la création de l'USCA par le secrétariat de l'UGFF, et de construire l'organisation syndicale intercatégorielle dont les personnels ITA, Chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA ont besoin. Le SNTRS-CGT a fait sienne, à son 20ème Congrès, la proposition de l'UGICT et de la FERC : entamer un processus de travail en commun, Chercheurs et ITA afin d'aboutir à la syndicalisation des Chercheurs dans un SNTRS-CGT prenant en compte la spécificité des uns et des autres, y compris dans une forme organisationnelle à débattre. C'est dans cette perspective de dépassement de la situation présente que nous proposons la présentation d'une liste unique SNTRS-CGT comprenant ITA et Chercheurs de la CGT, les candidats devant élaborer ensemble la plateforme électorale.

NOTRE APPRECIATION SUR LA REUNION DU 26/9/91 ET SUR LA PROPOSITION FAITE CONJOINTEMENT PAR L'UGICT ET L'UGFF :

La situation actuelle appelle plusieurs remarques

\* L'UGICT s'est efforcée de renvoyer les deux organisations dos à dos : sa condamnation des méthodes de l'USCA est assortie de celle de notre saisine du Tribunal. A aucun moment n'ont été rappelées les propositions qui nous avaient été faites par l'UGICT et que nous avons acceptées, à aucun moment il n'a été fait mention de nos initiatives pour débloquent la situation, en particulier de nos débats de Congrès, à aucun moment n'a été évoquée la responsabilité de l'USCA dans cette situation, à aucun moment il n'a été fait référence au fait que l'UGICT avait dit qu'elle tirerait toutes les conséquences de l'attitude de l'USCA. L'UGICT a fait silence sur ce qu'elle nous avait dit un mois plus tôt : "nous ne vous demandons pas de vous déjuger".

\* L'UGICT a une fois de plus refusé de prendre ses responsabilités dans cette affaire, opérant par reculs successifs et ne tenant pas ses engagements.

\* L'UGFF s'est montrée égale à elle-même, péremptoire. A aucun moment elle n'a condamné les méthodes de l'USCA dans cette affaire : nous seuls avons été condamnés. Il apparaît clairement que l'USCA est son organisation. La conception développée par l'UGFF concernant le syndicalisme : "ce qui prime c'est soit une entité collective propriétaire de ses mandants, soit savoir si un syndiqué a des droits y compris de choisir de figurer sur une autre liste".

Les 2 termes de cette alternative proposée par l'UGFF sont irrecevables et contraires à ce qu'est la CGT, à ses statuts mêmes.

\* Concernant l'USCA, il est patent qu'elle fait par ses actes le jeu de la FEN, des tenants de la recomposition syndicale et des partisans de l'inféodation des syndicats à la politique du gouvernement.

\* Seule la FERC a posé la question de fond : doit-il y avoir au CNRS deux organisations syndicales CGT catégorielles ou une organisation intercatégorielle ?

CONCERNANT LE DEBAT DE FOND :

-- La solution proposée par l'UGICT n'est qu'en apparence la politique de l'autruche, elle est bien une manière de résoudre un problème qu'elle refuse ouvertement de traiter. Cette solution pose en effet une série de problèmes :

- . Il est peu probable que la Commission Electorale du CAES accepte : cette solution consistant en effet à présenter une liste confédérale et non des listes de syndicats du CNRS.
- . Mais surtout, en faisant disparaître le sigle SNTRS elle préjuge de l'avenir : c'est une manière de nous faire reconnaître que la solution à venir n'est pas forcément dans le SNTRS. Or la déclaration de l'UGICT reconnaît bien que le syndicalisme intercatégoriel au CNRS doit se construire à partir du SNTRS. C'est là un recul qu'on nous demande

d'accepter. Si la solution agréée à l'USCA, c'est bien parce qu'elle va dans son sens : liste présentée par les organisations CGT. Ce serait donc, de notre part, une reconnaissance implicite qu'il y a bien au CNRS plusieurs organisations CGT et que cette liste est une liste d'union entre organisations. Si elle nous pose problème, c'est bien pour cette même raison. Cette solution qui a donc l'air de ne préjuger de rien, préjuge de tout : elle donne raison à l'USCA, sans nous demander explicitement de reconnaître cette organisation. Accepter une telle liste est aussi implicitement une reconnaissance de la "CGT-USTL", ce que nous refusons, et de la "CGT-Recherche Université Bordeaux", dont la création n'a été acceptée par personne dans la CGT.

-- La solution, nous l'avions proposée : des chercheurs de l'USCA sur une liste SNTRS. Il était encore temps que cela se fasse, encore une fois c'est autre chose qui est adopté par l'UGICT. Sur ce sujet d'ailleurs, remarquons que sa position avait évolué entre les deux congrès.

Face à cette situation nous ne pouvons que proposer le respect de l'orientation de notre Congrès : la syndicalisation des Chercheurs doit se faire dans le SNTRS et uniquement à l'intérieur du SNTRS. Ceci implique que de façon responsable, nous refusons la "proposition" de l'UGICT, au risque d'être taxés de diviseurs, ce que ne manquera pas de faire l'USCA.

Notre position est la seule susceptible de préserver un avenir sérieux pour la CGT, pour le SNTRS, au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

-- La démocratie passe par le respect par tous des principes démocratiquement définis entre nous. Ce qui est en jeu c'est la marge de liberté et d'indépendance d'une organisation syndicale CGT, dans la Confédération : les orientations sont-elles définies par les syndiqués d'une organisation donnée, dans le respect des règles et orientations fondamentales de la CGT, ou bien sont-elles définies en haut, en dehors des syndiqués et en dehors des organisations ?

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 27/2/91 réitère sa proposition du 16/1 d'une liste SNTRS-CGT des ITA et Chercheurs (mandat du 20ème Congrès confirmé par la C.E. et le C.S.N.).

La C.E. du SNTRS-CGT informera tous les adhérents du Syndicat de sa prise de position ainsi que du contenu des débats de la rencontre du 26 Février à l'UGICT.

Elle appelle les sections à débattre autour des thèmes suivants :

- Quelle organisation syndicale SNTRS-CGT au CNRS s'appuyant sur notre orientation, développant, concrétisant nos débats de Congrès.
- Qu'est-ce qu'un syndicat national intercatégoriel ?
- Quelles sont les formes d'organisation les plus adaptées pour les syndiqués ? Quelle place pour les différentes catégories ? Quelles liaisons entre elles ?
- Enfin comment relancer l'activité des sections, comment en faire le centre de gravité de l'activité syndicale ?

Ces débats doivent être menés avec les Chercheurs, dont les Chercheurs syndiqués à l'USCA, dans les sections du SNTRS-CGT.

Elle réitère l'appel du C.S.N. du 8/2/91 à tous les adhérents, à se mobiliser pour obtenir de toutes les structures de la CGT, un soutien public et exclusif à la liste SNTRS-CGT, seul syndicat intercatégoriel au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA et, en conséquence obtenir le retrait de la liste USCA.

La C.E. appelle ses militants et adhérents à mener campagne afin de faire voter pour la liste SNTRS-CGT.

Elle les appelle à prendre des initiatives vers les Chercheurs et les ITA pour renforcer le SNTRS-CGT.

PARIS, le 27/2/1991.

Adoptée par 15 voix pour  
1 abstention



263, rue de Paris - Case 544  
93515 MONTREUIL CEDEX  
Tél. 48.51.82.44

## FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

VOTEZ POUR LA CGT

VOTEZ SNTRS-CGT

Les élections au Conseil d'Administration du CAES du CNRS sont en cours.

La FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE ET LA CULTURE vous appelle à soutenir la liste du SNTRS-CGT.

Deux raisons motivent cette démarche :

1/ Le SNTRS-CGT est le meilleur défenseur de vos intérêts depuis l'origine il lutte avec vous pour une action sociale à la hauteur des besoins.

- Obtenir les moyens nécessaires
- Permettre à tous de bénéficier des prestations en agissant contre l'augmentation des tarifs et pour une meilleure répartition
- Développer les réalisations et créer de nouvelles activités
- Garder le principe du contrôle de la gestion par les personnels...

2/ Une deuxième liste se réclamant de la CGT présentée par l'USCA sollicite vos suffrages.

La FERC-CGT regroupant pour la CGT l'ensemble des personnels des organismes de recherche publique (INRA, ORSTOM, IFREMER, CNRS, INSERM, Enseignement Supérieur) considère que l'USCA (organisation non fédérée) qui a pris cette initiative porte l'entière responsabilité de la division et de ses conséquences.

C'est une situation qui ne peut que nuire aux revendications des personnels du CNRS.

La FERC et l'UGICT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens) ont fait des propositions constructives aux congrès du SNTRS et de l'USCA afin de sortir de la situation conflictuelle qu'a engendré la création de l'USCA :

*Entamer un processus de travail en commun dans un SNTRS-CGT transformé, prenant en compte la spécificité des uns et des autres, y compris dans une forme organisationnelle à débattre.*

L'USCA a refusé cette proposition et s'est engagée dans un travail fractionnel auprès de syndiqués du SNTRS. C'est inadmissible. Ces derniers usurpent le sigle SNTRS puisqu'ils ne sont pas mandatés par cette organisation et ne peuvent figurer qu'à titre personnel sur une liste.

Il s'agit d'entretenir volontairement la confusion dans les esprits.

Au lieu de rassembler les personnels, de renforcer l'action des chercheurs et ITA pour une action sociale à la hauteur des besoins, la présentation de cette liste fractionnelle conduit à affaiblir l'outil syndical qui peut permettre ce rassemblement, la CGT :

- en entretenant la suspicion sur le SNTRS,
- en dévoyant des syndiqués du SNTRS pour les faire figurer sur sa liste es-qualité.

L'USCA alimente la division dans la CGT et parmi les personnels.

DE FAIT, CE SONT DEUX CONCEPTIONS DU SYNDICALISME QUI S'AFFRONTENT :

- l'une portée par le SNTRS, ouverte à tous, appelant à la discussion, laissant la place à l'expression des syndiqués, des salariés pour qu'ils élaborent leurs revendications, agissent ensemble pour les faire aboutir.

- l'autre, voulue par l'USCA, conduisant à imposer coûte que coûte son point de vue, quitte à casser un outil : le SNTRS-CGT, qui a fait preuve de sa probité et de son efficacité dans la défense des intérêts des personnels (lutte contre le statut AIGRAIN - lutte pour la titularisation - défense de l'outil de travail - prise en compte des garanties collectives et individuelles...).

*En conséquence, la FERC-CGT en appelle à la volonté des personnels de ne pas voir s'affaiblir la CGT de ce secteur, parce qu'elle est le meilleur garant de leurs intérêts.*

ELLE LES APPELLE A PORTER MASSIVEMENT LEURS VOIX SUR LA LISTE SNTRS-CGT.

*C'est un gage d'efficacité, ce sera le meilleur moyen de voir prises en compte ses revendications en matière d'action sociale et de mettre un terme à une situation qui n'a pour effet que d'affaiblir les possibilités d'intervention des personnels.*

Montreuil, le 7 Février 1991

# CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS — 93516 MONTREUIL CEDEX — TÉL. : (1) 48.51.80.00



Adresse Télégr. CONFEDCO-PARIS  
Compte Chèque Postal PARIS 62-84 L

Montreuil, le 7 février 1991



N° à rappeler: (1) .....

Réf. : RL/FT

Aux Organisations CGT concernées :

- \* S.N.T.R.S.,
- \* U.S.C.A.,
- \* F.E.R.C.,
- \* U.G.F.F.

Aux UD concernées, pour information.

Chers Camarades,

Nous vous prions de trouver ci-joint une déclaration de l'U.G.I.C.T. relative aux prochaines élections au C.N.R.S. et, au-delà de ces élections -et c'est le plus important- concernant les problèmes liés à la nécessaire transformation de l'activité syndicale C.G.T. au sein du C.N.R.S.

L'expression de l'U.G.I.C.T.-C.G.T. reflète complètement le point de vue du Bureau Confédéral sur les questions posées.

Recevez, Chers Camarades, nos fraternelles salutations.

René LOMET  
Secrétaire de la C.G.T.

Déclaration de l'UGICT-CGT

Lors des prochaines élections pour le CAES du CNRS deux listes CGT vont se présenter. L'UGICT déplore cette situation.

Dans le plus grand organisme de recherche du pays, dans un secteur à bien des égards stratégique pour le devenir de la France, pour son rayonnement international, pour ses atouts économiques et sociaux, cette situation de division est profondément néfaste pour l'influence et l'activité de la CGT, elle est néfaste pour la défense des intérêts des salariés.

L'UGICT a déployé tous les efforts possibles pour qu'une seule liste soit présentée regroupant toutes les composantes de la CGT dans l'entreprise : le SNTRS pour ce qui concerne les ITA, l'USCA qui existe depuis 1986 en direction des chercheurs.

Elle regrette vivement que ses efforts soient restés vains. Elle réaffirme qu'en une période où le CNRS est l'objet d'attaques graves qui visent en réalité la conception et les missions de la recherche publique cela ne correspond en aucune manière à la dimension des enjeux.

Depuis plusieurs années le problème de la transformation de l'activité syndicale CGT est posé au CNRS. Les réflexions mises en avant par le 43è congrès confédéral pour toute la CGT donnent encore plus d'importance à cette question. L'UGICT a eu l'occasion lors des deux récents congrès du SNTRS-CGT et de l'USCA de s'exprimer sur ce qui lui semble être les impératifs les plus déterminants de la période : surmonter les difficultés voire les affrontements des années passées, s'engager résolument dans un vaste débat, inséparable de l'action quotidienne et des luttes, aboutissant au dépassement des modes d'organisation actuels, permettant de donner la priorité à l'ancrage de l'activité sur le lieu de travail, permettant à chaque catégorie d'assumer pleinement sa personnalité professionnelle dans des structures syndicales favorisant la convergence de tous.

Tel est le sens de la proposition avancée par l'UGICT d'un débat largement ouvert autour d'une coopération nouvelle des chercheurs et des ITA dans la CGT, avec des formes spécifiques à partir d'un SNTRS profondément transformé dont l'activité serait fondée sur les principes rappelés ci-dessus.

Dans le même esprit l'UGICT avait marqué son souci que les élections au CAES ne soient pas transformées en obstacle à un processus de travail en commun de tous les militants de la CGT et cela d'autant plus que des évolutions intéressantes et prometteuses avaient commencé à se produire au cours des derniers mois portant sur des pratiques et des questions importantes d'orientation. Notre opinion était au contraire de mettre à profit cette échéance électorale pour réaliser une avancée sans préjuger du contenu du débat et des solutions adoptées de manière durable pour résoudre les problèmes posés.

La situation présente montre, en négatif malheureusement, à quel point cette voie était raisonnable.

\*  
\* \*  
\*

Dans les circonstances actuelles tout doit être fait pour que la situation de division mette le moins possible en péril l'influence, l'activité et le rayonnement futurs de la CGT au CNRS.

C'est pourquoi,

- rappelant que l'UGICT a toujours reconnu le SNTRS comme l'organisation CGT des ITA au CNRS et depuis 1986 pris en compte l'existence de l'USCA comme un moyen d'aller vers la syndicalisation des chercheurs à la CGT ;

- rappelant que l'une et l'autre des organisations représentent des pratiques revendicatives réelles dans leur catégorie ;

- rappelant qu'en aucun cas elle ne peut accepter qu'une des deux listes cherche, de manière d'ailleurs illusoire, à construire son influence au détriment de l'autre dans les catégories ne relevant pas de sa compétence, l'UGICT appelle les ingénieurs, techniciens et administratifs à soutenir la liste du SNTRS-CGT et les chercheurs qui souhaitent voter pour la CGT à soutenir la liste de l'USCA.

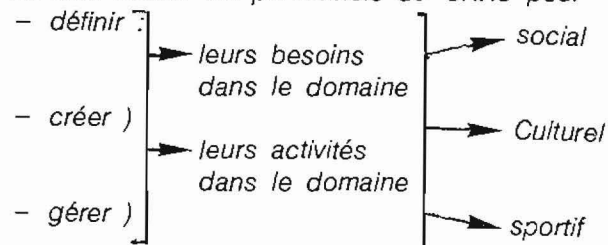
L'UGICT réaffirme sa volonté de tout faire pour que cet épisode déplorable puisse être surmonté dans les meilleures conditions. Tout dans la réalité fait la démonstration que c'est nécessaire. L'UGICT a la conviction que c'est possible.

Montreuil, le 7 février 1991

## Trois années de présence du SNTRS-CGT au CAES.

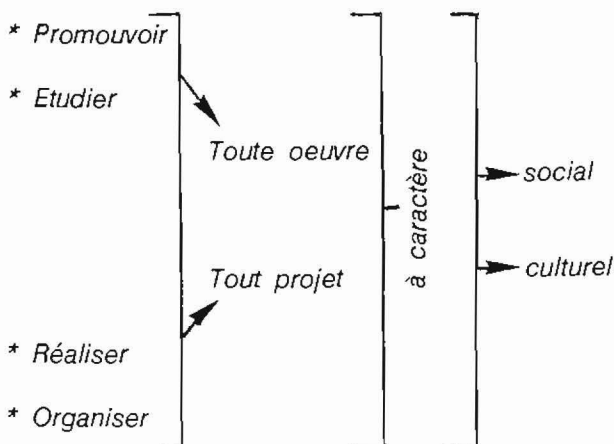
Le CAES, organisme de gestion des moyens d'Action Sociale est le résultat des luttes intenses menées par les personnels depuis plus de 30 ans, en particulier sous l'impulsion historique du SNTRS-CGT et du SNCS-FEN.

Résultant d'une négociation entre les organisations syndicales et la Direction du CNRS en 1957, le CAES est l'organisme que se sont donné les personnels du CNRS pour



La Direction du CNRS a reconnu vers les années 1968 la similitude : - CAES = Comité d'entreprise dans le domaine concernant le CAES, chaque agent du CNRS devenant membre de droit de l'Association (sans cotisation). Cette orientation a été formalisée en 1979 dans le cadre de la circulaire sur le DROIT SOCIAL au CNRS.

Le PROTOCOLE D'ACCORD signé le 19 janvier 1984 a repris en grande partie ces orientations du CAES :



intéressant : - les personnels CNRS, - leurs conjoints et leurs enfants, et les retraités avec des moyens attribués par le CNRS :

- . subventions
- . postes
- . locaux.

Le CAES est reconnu comme chef de service pour les personnels qui lui sont affectés.

Le schéma général trace les grands objectifs du CAES, il a élaboré au cours du dernier mandat, et affirme clairement les orientations du CAES ou il y a convergence :

- La NEGOCIATION est du ressort des organisations syndicales

- Le CAES est gestionnaire de son secteur, à partir des besoins exprimés par les personnels, il détermine ses orientations, les moyens nécessaires à la réalisation de ces besoins.

- Le CAES met fin à la pratique et au fonctionnement de commissions dotées de moyens, d'un budget, travaillant indépendamment du fonctionnement global du CAES, et a responsabilisé le bureau du CAES dans son ensemble

- Le CAES est organisé sur trois niveaux, composés chacun de représentants ELUS des personnels sur listes syndicales au premier tour, avec dans tous les cas un QUORUM de (50 % des inscrits)

\* le lieu de travail : la ville, l'agglomération, le laboratoire le Comité Local d'Action Sociale (CLAS) représente la base du CAES. Il doit contribuer à l'élaboration de la politique Régionale et Nationale

\* les Régions issues d'un regroupement volontaire des CLAS.

\* le niveau National, avec un Conseil d'Administration investi de pouvoir les plus étendus dans les domaines :

- . GESTION
- . ADMINISTRATION en matière budgétaire
- . ORIENTATIONS

Le bureau du CAES, élu par le CA doit être constitué proportionnellement aux résultats des Elections du CA (Règlement Intérieur).



**Grandes orientations retenues au cours des mandats précédents.**

**Respect des grands équilibres :**

- Fonctionnement \_\_\_\_\_ 70 %  
dont
  - Enfance \_\_\_\_\_ 20 à 22 %
  - Régions \_\_\_\_\_ 25 %
  - Administration \_\_\_\_\_ 11 %
  - Information \_\_\_\_\_ 3,5 %
  - Informatique \_\_\_\_\_ 1 %
- Investissements \_\_\_\_\_ 25 %  
dont
  - Vacances \_\_\_\_\_ 9 %
  - Remboursement des prêts  
souscriptions par le CAES \_\_\_\_\_ 10%
  - Informatique \_\_\_\_\_ 3,5 %
- Personnels \_\_\_\_\_ 5 %

**Les débats au CAES au cours de ce mandat**

**ORGANISATION DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS : LE PALATINO**

2 orientations contradictoires ont été débattues :

1) La mise en place de deux responsables professionnels au niveau National.

Proposition de la plateforme SNTRS - CGT  
SNCS - FEN, SNPCEN - FEN

Le SNTRS - CGT souhaitait aller initialement vers un Directeur de l'Action Sociale au CAES responsable devant le bureau, cette proposition a été violemment combattue par la CFDT suivi par le SNIRS - CGC.

Cependant, compte tenu des éléments spécifiques au CAES, la plateforme a proposé deux responsables chargés de l'organisation des Services, assistés de cadres, responsables de leur secteur devant le bureau et responsables de personnels affectés à leur secteur :

- 1 responsable des services administratifs
- 1 responsables du secteur vacances

Cette proposition n'a été majoritaire ni au bureau du CAES, ni au Conseil d'Administration (Oléron - Octobre 1989).

2) La mise en place de 4 responsables de secteur pour le Palatino (20 personnes) :  
(Proposition CFDT)

- moyens techniques
- Administration
- analyse - gestion
- vacances tourisme

- ayant chacun la charge de l'organisation de son service,  
responsabilités des personnels affectés à leur secteur et de leur embauche (danger pour la cohésion du CAES)

- de plus, ils ont fait adopter la suppression de la fonction de responsable comptabilité, celle-ci passant dans les "moyens techniques" (cette orientation a depuis dû être modifiée et se trouve maintenant en analyse gestion).

A noter que cette orientation a été adoptée en CA, difficilement par une majorité CFDT - SNIRS, le représentant de l'USCA étant absent de ce CA, cela contre l'avis des représentants des personnels (CGPC) et contre l'avis des responsables de secteur en place à l'époque.

En ce qui concerne le débat sur l'organisation des services administratifs, les Elus SNTRS - CGT du bureau se sont souvent retrouvés SEULS face à la majorité CFDT - SNIRS. L'Elu SNCS a voté à plusieurs reprises contre les propositions du SNTRS. En ce qui concerne l'Elu SNPCEN, il n'a pas participé durant ce mandat à un bureau sur trois, de ce fait, il ne pouvait suivre que de loin, ses votes furent donc plein de prudence face au bureau.

## ENFANCE

### Subventions administratives.

Objectif de la CFDT : faire admettre le principe d'une attribution en fonction d'un quotient familial (celui des impôts, enfant 1/2 part) alors qu'actuellement c'est un droit lié à l'indice de l'agent. De plus, cette évolution fonctionnerait à volume constant, ce qui conduirait à prendre à certains pour donner plus à d'autres.

Il s'agit d'une gestion de la pénurie faisant croire à une mesure plus sociale (partage de la CFDT).

Le SNTRS propose une subvention administrative :

- linéarisée au delà de l'indice plafond tenant compte du quotient familial (revenus imposables divisés par le nombre de personnes)

- considérablement revalorisée par rapport au coût de journées considérées (colonies, séjours de neige, CLE).

### Colonies - séjours linguistiques.

Deux modes d'organisation différents pour un nombre de départ sensiblement équivalent :

- au niveau de la région parisienne, des "professionnels" établissent un catalogue proposant une certaine diversité de séjours, les inscriptions se font au niveau du Palatino. Il est possible que des enquêtes soient réalisées auprès des familles et que l'analyse des réponses soit faite.

- au niveau des autres régions, en général un catalogue spécifique est édité dans la région en concertation avec les Elus responsables ou sous la responsabilité d'un Elu. Les inscriptions, le contact avec les organismes se fait au niveau local ou régional, l'enquête auprès des familles, le bilan sont faits dans la région.

La gestion se fait au niveau régional (hors budget régional). A noter que les moyens pour réaliser ce travail sont très nettement insuffisants dans les régions.

### Echanges linguistiques.

Notre proposition d'intégrer cette formule dans le cadre des prestations CAES a enfin été acceptée. Cette formule, pédagogiquement supérieure permet à la famille d'accueil de bénéficier des mêmes conditions pour l'enfant accueilli dans le cadre de cet échange que pour leur propres enfants (tarif dégressif - réservation Centres de Vacances...).

Reste à mettre en place l'accès à des organismes proposant ces échanges et l'application des tarifs dégressifs sur le coût

## REGIONS

Structure intermédiaire du CAES souvent à l'image des circonscriptions CNRS. Au départ, ce fut une structure fédérative constituées par un regroupement volontaire des CLAS.

Dans la mesure où elles sont dotées d'un Président de Région, d'un secrétaire et d'un trésorier (Elu) la tendance est qu'elles prennent du pouvoir, qu'elles nécessitent des moyens spécifiques, au détriment des CLAS.

Les régions doivent servir de relais pour les CLAS, notamment ceux ayant des difficultés et de lieu de coordination des activités des CLAS.

Chaque Région est dotée de moyens liés à la somme des dotations des CLAS qui l'ont composé, mais laissant subsister les décalages historiques (en dotation par agent) entre les différentes régions.

Nous avons défendu la nécessité de rééquilibrer les moyens attribués aux Régions, aux CLAS en tenant compte de ces disparités pour les corriger progressivement, mais également du dynamisme des CLAS afin de permettre un réel développement d'activités nouvelles répondant aux besoins des personnels, en les mettant dans l'action.

Pour les régions de Paris intra-muros, (Paris A et Paris B), il faudra trouver les moyens de sensibiliser plus les personnels, de leur proposer des activités mieux adaptées et surtout de trouver les moyens de s'adresser plus aux "isolés".

- moins de 50 % des agents relèvent d'un CLAS à Paris

- le taux de participation aux Elections est faible

La question de fond est : avec quels moyens (militants, personnels CAES, budgétaires) pour répondre à quelle demande, à quels besoins ?

En matière de personnels CAES dans les CLAS, dans les régions, ils doivent impérativement se développer afin de permettre aux Elus de jouer pleinement leur rôle d'animateur de la politique sociale du CAES, aux militants de l'Action Sociale d'être plus efficaces.

La qualification de ses personnels CAES doit être développée régulièrement et prise en compte par le CNRS pour mieux répondre aux besoins des personnels, notamment en matière de gestion, d'information, de communication.

## VACANCES

En matière d'investissement Vacances, le CAES, n'a jamais débattu sur le fond au cours de ce mandat. Les Elus SNTRS se sont souvent retrouvés seuls pour défendre le principe d'investissement nécessaires en matière de tourisme social au service de tous les agents CNRS, dans le cadre du schéma général.

Le désengagement du CAES dans les lits Vacances, notamment l'ANCAV est manifeste. Là encore, nous n'avons pas obtenu de nos partenaires le soutien que l'on était en droit d'attendre, dans le cadre de la plateforme SNTRS - SNCS - SNPCEN - FEN.

Le non investissement dans les lits ANCAV à Ballaruc, la présentation manquant totalement d'objectivité qu'en a faite l'élus SNTRS, qui n'était même pas allé sur le terrain, en est une démonstration.

Sur le plan du partage des responsabilités, un Elu SNTRS - CGT, membre du bureau du CAES, chargé officiellement de suivre "les autres Centres de Vacances que ceux du CAES", aura été quasiment systématiquement écarté de l'information, en temps opportun, pour la mise au point de calendrier de réunions, voir même de convocation aux réunions de ce secteur.

Jamais nous n'avons vu dans ce domaine, le SNCS s'associer à nos remarques, protestations, lorsque la situation était devenue "patente" (manque de solidarité évidente des Elus FEN de la plateforme).

## SOLIDARITE - TARIFS DEGRESSIFS

QUELLE POLITIQUE ? QUELLE SOLIDARITE ?

en matière de tarifs dégressifs (valable probablement également pour l'enfance).

La question des moyens que le CAES doit y consacrer, selon quels critères, pour faire quelle politique n'a pas été débattue.

Il serait souhaitable que le SNTRS dans ce domaine en débâte afin d'approfondir son orientation.

## CULTURE

Dans ce domaine, il semble depuis longtemps que cela soit la chasse réservée de la CFDT : aucune évolution.

En particulier, au niveau national, les correspondants culture des régions sont bien réunis une fois par an, pour la forme, mais il ne s'agit pas de distribuer les moyens dans les régions.

Le responsable Elu de ce secteur fait passer son point de vue sur la plupart des projets, les professionnels du secteur se mettant plus à sa disposition qu'au service des besoins des régions en matière culturelle. Ce secteur est essentiellement du ressort du national, tournant sur lui-même.

Peu ou pas de compte rendus des réunions de correspondants culture, les suggestions ou demandes des régions sont accueillies dans une indifférence polie.

## PRET, SOLIDARITE

En matière des prêts CAES :

- prêts solidarité
- prêts bonifiés
- prêts préférentiels

Cette activité a été carrante pour diverses raisons notamment :

- la responsabilité de ce secteur est passée du domaine de la comptabilité au secteur administratif au moment où il n'y avait plus de secrétaire générale (6 mois)

- l'Elu SNCS chargé du suivi de gestion n'a pas pris ses responsabilités et laissé faire la secrétaire.

- ce secteur aurait dû être rapidement informatisé et la professionnelle mieux formée pour la gestion et le suivi des dossiers en cours, notamment vis-à-vis de la banque... peut-être plus motivée

Le CAES prête de l'argent dans le cadre des prêts solidarité, se porte garant

vis-à-vis de la banque pour les prêts bonifiés en contribuant à réduire le taux d'intérêt, en en prenant à sa charge une partie. Nous aurions dû prendre plus de prêts caution, notamment vis-à-vis de la banque

Conséquences :

- la suspension des prêts bonifiés  
- une inflation inquiétante dans les NON REMBOURSEMENTS de ce secteur par les agents mettent en danger ce secteur, et l'aspect Solidarité au CAES.

Nous étions très réservés sur cette suspension qui prétendait remettre de l'ordre dans ce secteur. Cependant, son informatisation décidée depuis bientôt 2 ans, a tardé à être réellement étudiée et mise en place.

On peut s'étonner que la CFDT, parfois si prompt à jouer grands redresseurs de situations anormales aînt freiné le débat sur la mise en place des mesures indispensables.

### CONCLUSION - QUEL BILAN DE NOTRE INVESTISSEMENT SNTRS - CGT AU CAES NATIONAL ?

Nous sommes présents dans la plupart des structures nationales (désignées ou élues), mais pas systématiquement invités, nous sommes minoritaires, en tant que plateforme SNTRS SNCS SNPCEN, face aux coalitions de circonstance, mais fréquentes  
- SGEN CFDT - SNIRS CGC - FO

Nous avons souvent été SEULS dans la plateforme, l'Elu SNCS au bureau semblant détenir à lui seul la VERITE, que l'on ne discute pas avec les Elus CGT.

Que nous a apporté la plateforme au niveau du bureau du CAES? Une présence, une concertation au moment de la répartition des responsabilités, mais après quel bilan ? quelle solidarité ?

On sait ce qui a été décidé par le bureau, pourquoi telle décision est passée, mais rarement les autres membres du bureau se rallient à nos propositions alors qu'elles sont parfois fondées, souvent justes.

Il faut remarquer que les dossiers doivent être préparés et là nous devons aller au charbon, retrousser les manches, et pas seulement être présent, ceci est valable pour l'ensemble des Elus CGT au bureau du CAES, comme au CA !

Quelques exemples :

Organisation administrative des secteurs du Palatino.

Au cours du CA d'octobre 1989 à Oléron, nous avons été battu, alors que nous pensions que le FO - SNIRS semblaient sur nos positions, ou du moins l'avaient déclaré. Nécessité d'un responsable global (Directeur de l'Action Sociale au CAES) et d'un responsable des centres de vacances.

Nous étions d'accord pour analyser objectivement le bilan de 9 mois d'un tel fonctionnement, la CFDT ne voulait pas et pour cause !

Cependant quand il a fallu passer aux votes, au bureau puis au CA, les belles déclarations ont été oubliées. Ils se sont ralliés à la CFDT : - pourquoi ? à partir de quelle analyse ? La question reste posée.

- le sondage dont les dossiers ont été monopolisés pendant plus de 2 ans par la CFDT hors du Palatino, à Jussieux ; à ce jour, il est encore impossible d'accéder au traitement informatique des résultats.

- le bilan enfance des Régions

- les bilans annuels des sections locales et des Régions dont jamais nous n'avons discuté en bureau des objectifs, des moyens des modalités, de l'analyse synthétique

- l'enquête ENFANCE préliminaire au débat du CA, baclée car décidée à la dernière minute sans suivi réel, monopolisée par l'Elu SNIRS qui suivait le secteur à l'époque

- l'enquête sur le SPORT dans les CLAS, Régions, les CLUBS.

Nous n'avons pas pu nous investir suffisamment là où l'on voulait défendre notre point de vue. Dans ce cas, il faut faire un "contre projet à celui réalisé par "le professionnel concernés", c'est pas facile, est-ce bien notre rôle ?

- la liquidation de l'offset, machine performante sur laquelle on aurait pu éditer l'ensemble de nos publications :

- CAES INFO
- CR CA et Bureau
- Catalogues Enfance
- Vacances
- Activités théâtre de la Région Parisienne.

Une offset achetée en 1986 qui a fait 270.000 tirages en 4 ans alors qu'elle est capable de faire 1 million de tirages par an.

La majorité du bureau du CAES :

- a refusé de mener une étude sérieuse sur nos besoins en matière de reprographie

- a refusé de mettre la personne compétente pour la faire tourner

- à refusé l'étude de l'emploi d'une personne handicapée.

Cette opération exigée par la CFDT est un gâchis considérable sous prétexte de "qualité de publication". Ces investissements ne sont pas obsolètes, il s'agit d'un problème de qualification de personnel pour faire fonctionner correctement ces équipements.

Bulletin du CAES

Depuis le début de ce mandat, le comité de rédaction fonctionnait comme il pouvait compte tenu de l'abandon de l'ancienne élue "rédacteur en chef" du CAES INFO.

A un mois du renouvellement du Conseil d'Administration, la CFDT impose un rédacteur en chef (CFDT) contre l'avis d'une partie du comité de rédaction.

## Evolution des politiques au CAES.

### SECTEURS PERMANENTS DE REFLEXION (SPR)

Le CA de juin 1988 avait mis en place ces structures qui devaient être :

- des structures de réflexion
- de proposition d'évolution de la politique notamment dans les domaines suivants

| Pour le SNTRS | Responsable du                              |
|---------------|---|
| Voyage        | SCHUMAN :SNCS                               |
| Vacances      | J.J. VIDEAU<br>FOLIOT : CFDT                |
| Sport         | G. PONCHEL<br>P. SARTOR : SNCS              |
| Enfance       | P. MERVILLE<br>ROCHIGNEUX:<br>SNPCEN        |
| Solidarité    | P. MERVILLE<br>D. BOURGOIN :<br>SNCS        |
| Handicap      | P. MERVILLE<br>Ch. MENIER :<br>SNIRS        |
| Communication | JP DANOY<br>A. LACROIX<br>J.P. PANIN : CFDT |
| Culture       | P. MERVILLE<br>A. LACROIX<br>BOURGARIT      |

La CFDT a balisé dès le départ.

Pour G. ETIENNE, il fallait que le responsable du SPR rédige un document préliminaire sur l'existant, et sur les postes d'évolution :

- le soumettre aux autres membres sans les réunir

- présenté son projet au bureau qui examine les postes, en retienne une ou plusieurs et donne enfin le feu vert pour réunir son groupe afin de débattre, travailler, proposer.

Résultats : Seuls deux groupes sont allés jusqu'à faire aboutir le débat au C.A. :

- voyage
- Enfance.

Une grande majorité des membres du CA, des SPR n'ont pas répondu utile de répondre à la demande du bureau du CAES pour faire le point de l'état d'avancement des travaux de leur secteur.

### Quels objectifs pour un CAES au service des personnels.

1) Permettre un développement des activités au niveau local, au plus près des personnels: le Comité Local d'Action Sociale (CLAS).

2) Donner les moyens aux CLAS pour qu'ils puissent être réellement novateur en matière d'action sociale, sportive et culturelle : moyens budgétaires, moyens en personnel qualifiés, moyens pour les militants.

3) Permettre aux régions de stimuler l'activité des différents CLAS, éventuellement

d'organiser les activités, pour l'ensemble des CLAS, qui n'auraient pu se réaliser localement.

4) Améliorer le droit social au CNRS, l'actualiser en tenant compte de la réalité des structures régionales.

5) Mettre en action les personnels pour obtenir un budget à la hauteur de leurs besoins de 3 % de la masse salariale des personnels actifs et retraités.

## A PROPOS DU LOGEMENT SOCIAL AU CNRS

Jusqu'au 1/1/85, le CNRS soumis aux lois de la fonction publique sans en faire partie ne pouvait avoir, "soi-disant", "une politique de logement social" autre que celle régie par la fonction publique.

Cela n'empêchait pas la direction de retenir, auprès d'organismes tel que l'OCIL, très proche de la chambre patronale du bâtiment, des réservations de logement d'une durée de 20, 23 ou 30 ans, au profit de ses personnels ; en versant à ces collecteurs du "1% patronal" une subvention, ou prêt à intérêts minimum (pour ne pas dire ridicule car bien inférieure à l'inflation), une somme qui représentait plus de 50% du prix de revient de ce logement.

Bien que nous ayons posé plusieurs fois la question, jamais nous n'avons entendu parler du remboursement de ces prêts par les différents "promoteurs".

Mieux : à la dernière Commission, nous avons été amenés à poser avec force, les questions suivantes :

- a) quel est le nombre de conventions ?
- b) quelle est leur durée et surtout la date de leur expiration car elles y arrivent pour 80 à 90% d'après nos estimations ?
- c) que devient le parc de logements réservé aux agents du CNRS ?
- d) dans quelles conditions les promoteurs ont vendu par groupe ou par appartement ceux qui concernaient les conventions avec le CNRS ? etc...

A chaque fois que nous posions la question de l'aide à l'accession à la propriété, tant à la Commission Nationale (réunie 2 fois en 10 ans, malgré de très nombreuses demandes), qu'à la réunion de la Commission d'attribution des logements de la Région Parisienne (qui se réunit 6 fois l'an), invariablement la même réponse nous était faite : "le statut de la Fonction Publique ne permet pas ce genre d'aide".

### L'attribution des logements en Région Parisienne

Le logement social est en crise tant en R.P. que dans les grands centres urbains. Ce qui pose un problème à la direction "qui voit sa politique de mobilité entravée".

Jusque là, la priorité d'attribution des logements était satisfaite au ménage dont le quotient familial était le plus faible. Critère défendu par le SGEN-CFDT et l'administration. Le SNTRS-CGT et d'autres organisations syndicales n'ont jamais accepté ce seul principe car cela éliminait d'office du logement social tout agent au dessus du T1 (2B) à IE (1B) (avec 2, voire 3 enfants).

Depuis 2 à 3 ans, on a pu noter un changement de critère de priorité pour l'attribution des logements. La priorité est aujourd'hui donnée à ceux dont la mutation a été imposée.

Il paraît difficile de s'opposer à l'attribution de logement dans ce cas. Cependant, du fait du manque de logements dans les grands centres urbains cela conduit inévitablement à faire attendre plus encore tous les autres agents qui ont besoin d'un nouveau logement.

### Un parc de logement en diminution

Il y a un peu plus d'un an, la DPAS (Direction du Personnel et des Affaires Sociales) nous envoyait Mr BONTEMS chargé de mission auprès de cette DPAS, afin d'étudier une amélioration au logement social du CNRS.

Dès cette 1ère réunion, nous avons fait remarquer que :

- 1°) Les réservations de logements arrivaient à échéance.
- 2°) Vu le non réinvestissement dans de nouvelles réservations, le parc de logements sociaux présentait une courbe décroissante très alarmante.

### De beaux discours et peu d'actes concrets

"Le CNRS pourrait peut-être s'engager dans une politique de prêts bonifiés afin de faciliter l'accession à la propriété des agents du CNRS".  
(DIXIT Mr Bontems)

Le 13 décembre 1990, suite à nos diverses relances, appuyées par les Délégués Régionaux de la Région Parisienne, Mr BONTEMS accepte de dialoguer avec les Délégués Régionaux, les Assistantes sociales et les représentants syndicaux de la commission d'attribution des logements de la Région Parisienne.

Nous apprenons qu'il reste environ 1 900 000 F pour l'année 90 qui pourraient être consacrés aux logements sociaux, mais qu'il faut

réserver 400 000 F pour remettre en état les locaux de la résidence de Gif (cela fait plus de 10 ans que nous réclamons que le CNRS, bailleur, fasse des réparations) et nous pourrions peut-être disposer de 3 000 000 F pour 1991.

Mr BONTEMS propose que les syndicats fassent des propositions par écrit. La DPAS, quant à elle, "va :

- a) essayer en embauchant un vacataire (payé sur ce budget) de recenser toutes les conventions existantes,
- b) faire une enquête pour connaître les besoins,
- c) contacter les banques pour essayer de mettre sur pied, non pas un "prêt bonifié", cette appellation déplaît aux finances, mais une aide à l'accession à la propriété".

"La DPAS sera sûrement amenée à créer une association loi 1901 car Mr BERTRAND, Secrétaire Général du CNRS ne veut pas entendre parler du CAES, à moins que VOUS, Organisations Syndicales, acceptiez les propositions de la Direction sur la restauration sociale. Cette restauration coûte trop cher au CNRS."

"Je vous encourage tous à trouver des solutions. Melles X, assistantes sociales, pourriez-vous étudier la possibilité de réservation de logements auprès de particuliers tel que le font les PTT et l'Armée ?"

"Mr POREAU, vous pensez que la Caisse des Dépôts et Consignations peut proposer sous couvert du CNRS, des prêts plus avantageux que les banques, et bien YA QUA, renseignez-vous car Moi, je n'ai pas le temps".

Nous avons joué la facilité et avons pris contact avec la Caisse de dépôts et consignations.

Celle-ci nous a aiguillé vers une de ses filiales. Il est possible de faire, par l'intermédiaire de cette filiale, des prêts bonifiés. Elle en fait aux personnels du Ministère des Finances, des PTT, du Conseil Régional de l'Ile de France, à la Préfecture de Police de Paris, aux personnels de Matignon, etc, etc...

A la réunion du 14/1/91, Mr BONTEMS n'a pas apprécié ce genre de questions :

"Les banques sollicitées par vos services prêtent à quels taux ?

"Je n'en sais rien".

Que pense faire la direction du CNRS pour éliminer la restriction imposée par les promoteurs, à savoir :

- Habiter et travailler depuis au moins 2 ans à Paris pour pouvoir prétendre à bénéficier d'un logement F2 ou F3 dans le 19ème arrondissement de Paris à un loyer de 2700 F hors charges soit 3 800 F à 4000 F toutes charges comprises, chauffage individuel par convecteurs, parkings obligatoire (350 F par mois) et qui coûterait 300 000 F minimum de subvention au CNRS" ?

Question pour le moins embarrassante restée sans réponse de ce chargé de mission. Nous avons posé la question au service logement de la Mairie de Paris. Malgré beaucoup de coups de fils, nous n'avons toujours pas de réponse.

Le président de la Commission d'Attribution des Logements de la Région Parisienne, quant à lui, a écrit à Mr TIBERI (Adjoint au Maire de Paris).

## AGIR POUR UNE VERITABLE POLITIQUE LOGEMENT AU CNRS

L'Administration du CNRS se moque de nous, elle cherche avant tout à faire traîner les choses le plus possible.

La question du logement est une question importante, la direction doit négocier aussi sur ces questions.

Le CNRS, comme tout employeur, doit investir tous les ans et dans toute la France, une somme au moins égale à 1% du montant de sa masse

salariale pour développer le logement social.

Le CNRS doit faciliter (et cela ne lui coûtera pas cher) aux agents qui le désirent, l'Accession à la Propriété. Le prêt bonifié (une partie des intérêts étant à la charge du CNRS) existe déjà dans beaucoup d'établissements publics et privés, étant un premiers pas pour l'aide à l'accession à la propriété d'un logement.

Pour contraindre la direction à ouvrir des négociations sur ces questions, l'intervention collective des personnels sera décisive.

Michel POREAU  
Représentant du SNTRS-CGT  
à la Commission Logement.



PROFESSION DE FOI  
ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.A.E.S. DU C.N.R.S. 1991

LISTE PRESENTEE PAR

le **SNTRS-CGT**

**Attention :**

Ne faites pas la confusion entre la liste SNTRS-CGT et une autre liste se réclamant de la CGT.  
Les militants du SNTRS-CGT sont bien connus de vous par leur action et leur travail à tous les niveaux du CAES.  
Les développements passés et présents du CAES montrent que l'affaiblissement du SNTRS-CGT conduit à une dégradation de l'action sociale.

Ces élections se déroulent à une période où la guerre du Golfe sert de justification à une amplification des remises en cause des acquis sociaux.

C'est le cas notamment du blocage des salaires, de la mise en place d'un nouvel impôt sur les salaires, la contribution sociale généralisée (CSG), de la remise en cause des retraites et de la protection sociale.

**Des moyens pour le CAES**

Les subventions de fonctionnement allouées par le CNRS et les moyens mis à la disposition du CAES constituent un véritable salaire différé. Le CAES est directement touché par les politiques d'austérité et de restriction du gouvernement. Ainsi le CAES doit se contenter de la portion congrue : l'augmentation de sa subvention est limitée à 4% en francs courants pour 1991. Ce qui accentuera un retard déjà considérable.

En effet, aujourd'hui la subvention du CAES et les salaires des personnels mis à sa disposition ne représentent que 0,87% de la masse salariale du CNRS (à comparer avec les 6% d'Air France par exemple).

La précarisation des emplois aggrave encore cette situation dans la mesure où le CNRS ne verse pas de subvention pour les BDI, boursiers, CDD et les retraités (4000 personnes environ).

Chercheurs, ITA et Titulaires de Physique Nucléaire (TPN), en votant pour les candidats du SNTRS-CGT vous agirez pour obtenir les moyens nécessaires afin que le CAES réponde à vos besoins en matière d'action sociale, culturelle et sportive.

Pour cela la subvention et les moyens du CAES doivent atteindre au moins 3% de la masse salariale du CNRS.

Cela veut dire : plus de moyens pour les sections locales, les régions et pour l'enfance, de meilleurs tarifs dégressifs et plus de facilités pour investir en matière de vacances et de sports notamment.

**Le CAES**

**vous connaissez :**

Le Comité Local d'Action Sociale (CLAS), c'est votre organisation locale, la base du fonctionnement du CAES. Il vous permet :  
- d'organiser au niveau local,  
- de participer à un ensemble d'activités sportives, culturelles et sociales.

Le CAES c'est : les tarifs dégressifs, les vacances, les voyages, l'enfance (colonies de vacances, séjours linguistiques et Centres de loisirs pour enfants -CLE-), la culture et la solidarité entre les agents.

**LE CAES : UNE ORGANISATION ORIGINALE  
A PRESERVER**

Le CAES est une "particularité" dans la Fonction Publique, car ce sont exclusivement les élus des personnels qui gèrent les activités sociales, culturelles et sportives (et pas l'administration). Cette qualité doit être préservée. Toute dérive dans le sens de sa transformation, même partielle, en service administratif du CNRS ou de son morcellement régional, sera combattue par les élus SNTRS-CGT.

De plus, le CAES doit être préservé de l'intégration : il ne doit pas devenir un moyen d'accompagnement pour la mise en oeuvre de la politique de la direction du CNRS.

**Le rôle des élus**

Pendant le dernier mandat les élus se sont heurtés à certaines difficultés :

. une volonté de tout régler dans le CAES, la priorité étant donnée à l'aspect administratif des choses, au lieu d'encourager les initiatives locales pour l'activité sociale.

. une politique du fait accompli, les choix des professionnels du CAES s'imposant trop souvent sans que les élus aient les moyens de choisir parmi les options étudiées.

Vos élus doivent retrouver la plénitude de leurs prérogatives et pouvoir vous rendre compte.

## **Des élus SNTRS-CGT**

Ils interviendront pour un fonctionnement plus démocratique du CAES, pour plus de transparence, pour une meilleure information. Ce développement de la démocratie suppose :

- la reconnaissance des sections locales comme la base essentielle pour l'activité et l'orientation du CAES, l'attribution des moyens à ce niveau,
- une meilleure répartition afin de ne pas entraver plus encore ou décourager les initiatives des CLAS.
- une pratique de contrôle a posteriori, de préférence à un contrôle tatillon a priori,
- une administration du CAES à votre service.

### **LES ELUS DU SNTRS-CGT AGIRONT POUR :**

- l'égalité réelle d'accès de tous aux activités du CAES, y compris pour les agents isolés. Cela suppose la mise en place de nouveaux tarifs dégressifs qui soient inversement proportionnels aux revenus imposables et à la composition de la famille.
- la diversification des investissements en matière de vacances notamment par l'achat de lits-vacances ; la mise en place de nouvelles formes de vacances (itinéraires, découverte des peuples,...),
- l'accès du plus grand nombre au patrimoine culturel,
- la réalisation de vos besoins en matière de sport et l'organisation d'activités sportives conduisant à des rencontres entre les personnels,
- la mise en place d'activités de qualité en direction des enfants et adolescents, avec des tarifs dégressifs plus favorables, en favorisant l'accès des vacances aux enfants des familles les plus démunies,

- la participation du CNRS à la création de crèches et de Centres de Loisirs éducatifs en installations propres ou en coopération, en concertation avec les parents et les élus.

### **LES ELUS SNTRS-CGT AGIRONT EGALEMENT POUR UNE RESTAURATION SOCIALE GEREE PAR LES PERSONNELS.**

Avec vous, ils poursuivront leur action pour :

- permettre à tout agent rémunéré par le CNRS de prendre ses repas aux tarifs des restaurants CNRS,
- empêcher des augmentations des tarifs supérieurs à l'inflation,
- maintenir une tarification négociée prenant comme référence les denrées non transformées, nécessaires à la confection des repas ;
- définir et exiger l'application de normes minimales négociées (ouverture de restaurants, locaux, matériels, nombres de postes et qualifications nécessaires) ;
- obtenir les moyens d'une véritable modernisation des restaurants financée par le budget du CNRS et non par les personnels ;
- empêcher la mise en place de traiteurs et la mise à disposition de ceux-ci des moyens et des personnels affectés à la restauration sociale ;
- donner les moyens aux représentants des personnels de gérer la restauration et de vous en rendre compte.

### **AU-DELA DE LEUR ACTION CONCERNANT LE CAES ILS AGIRONT POUR :**

- veiller à l'application de la législation sur l'emploi de travailleurs handicapés au CNRS,
- obtenir du CNRS qu'il s'engage à développer le logement social à Paris et dans l'ensemble des régions.

**VOTEZ ET FAITES VOTER**  
pour la liste présentée par le  
**SNTRS-CGT**

**Pour :**

- **Exiger les moyens nécessaires à des actions sociales et de qualité au CAES,**
- **Une gestion plus démocratique du CAES,**
- **Un CAES qui réponde à vos aspirations,**
- **Une action sociale pour tous : Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, Chercheurs et Titulaire de Physique Nucléaire.**

Sans rature ni panachage, ceci n'est pas un bulletin de vote.

BULLETIN DE VOTE

ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.A.E.S. DU C.N.R.S. 1991

LISTE PRESENTEE PAR

le **SNTRS-CGT**

| NOM                  | Lieu de Travail   |
|----------------------|-------------------|
| TERRENOIRE Gwen      | Paris             |
| DECASTER Marc        | Paris             |
| DANOY Jean-Pierre    | Marseille         |
| ARMENGAUD Emile      | Toulouse          |
| PONCHEL Gérard       | Lille             |
| ORPHANIDES Claudine  | Strasbourg        |
| CLERC André          | Toulouse          |
| BOULLA Geneviève     | Ens Paris         |
| GOURCY Jean          | Clermont-Ferrand  |
| FREMONT Marcelle     | Jussieu Paris     |
| BARATRA J. Micheline | Bordeaux          |
| CLAISSE Denis        | Villejuif         |
| BLOTAS Elisabeth     | Nancy             |
| VIDEAU Jean-Jacques  | Bordeaux          |
| DEDIEU Jean-Michel   | Orsay             |
| MERVILLE Pierre      | Jussieu Paris     |
| BOUGNET François     | Verrières         |
| CINTI Robert         | Grenoble          |
| VIDONI Martine       | Paris             |
| ESCALIER-CAPARROS J. | Toulouse          |
| PICHON Remy          | Orsay             |
| CATHERINE Eugène     | Caen              |
| LEMAIRE Denise       | Paris             |
| GRAILLAT Christian   | Lyon-Soleise      |
| BERTRAND Colette     | Thiais            |
| SAINTON Joëlle       | Orsay             |
| LACOUR Jacques       | Retraité Paris    |
| PAINLEVE Huguette    | Rue Maroc Paris   |
| FOURNIER-MEARELLI I. | Iresco Paris      |
| BONNET André         | Orléans           |
| LE CAER Jean-Pierre  | Gif               |
| POREAU Michel        | Meudon            |
| FERREIRA Elisabeth   | Lille             |
| LECORDIER Thérèse    | Rouen             |
| MOAT Andrée          | Retraitée Roscoff |
| SAIHI Mohamed        | Iresco Paris      |